

DELIBERATION DD2022_085

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	42
Votants	65
Pouvoirs	23

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 juin 2022

LE 30 juin 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

VENTE DE TERRAINS À VOCATION ÉCONOMIQUE - PÉRIGUEUX - QUARTIER D'AFFAIRES DE LA GARE - SCI LE "1857" - 398 620 €HT

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M DENIS, M. MOTARD, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, Mme DOAT, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. PALEM, M. VADILLO, Mme MOULHARAT

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, Mme KERGOAT, M. LEGAY, M. MALLET, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. GASCHARD, M. NOYER, Mme LANDON, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL

POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M DENIS
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. PROTANO donne pouvoir à M. AUZOU
M. TALLET donne pouvoir à M. PARVAUD
Mme FAURE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. NOYER
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
M. SERRE donne pouvoir à Mme MOULHARAT
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADES
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. BARROUX donne pouvoir à Mme LABAILS
M. CADET donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme COURAUT donne pouvoir à Mme DOAT
M. DELCROS donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme FAVARD donne pouvoir à Mme DOAT
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme ARNAUD
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme REYS donne pouvoir à Mme MARCHAND

M. CHANTEGREIL donne pouvoir à M DENIS
M. PERIER donne pouvoir à Mme MARCHAND

Envoyé en préfecture le 18/07/2022
Reçu en préfecture le 18/07/2022
Affiché le 18/07/2022
ID : 024-200040392-20220630-DD2022_085-DE

DD2022_085


VENTE DE TERRAINS À VOCATION ÉCONOMIQUE - PÉRIGUEUX GARE - SCI LE "1857" - 398 620 €HT

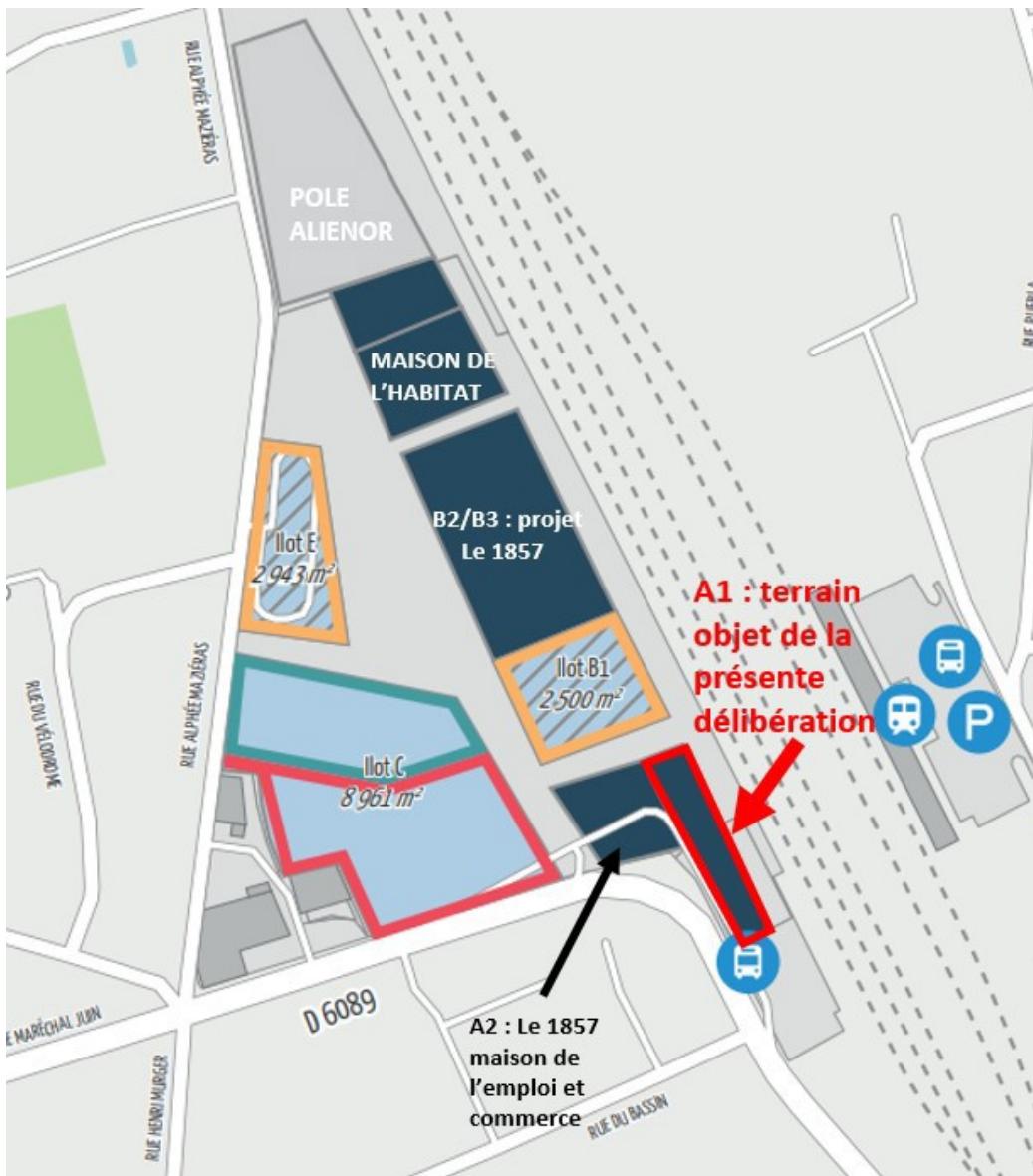
Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que la Société Civile Immobilière « Le 1857 », représentée par Monsieur GOUNOU Tom, porte des projets immobiliers dans de nombreux domaines. En particulier, cette société a déjà 2 projets de bâtiments accueillant des bureaux et commerces dans le Quartier d’Affaires de la gare, à Périgueux.

Que la Société Civile Immobilière « Le 1857 » souhaite désormais acquérir un autre terrain pour y construire un immeuble d'environ 300 m² en R+1 et y permettre la mise en œuvre de 70 places de parking faisant ainsi la liaison avec le lot A2.

Que le Grand Périgueux possède 1 lot encore disponible sur l'îlot A qui correspond aux besoins de la société. Il s'agit du lot A2, d'une superficie de 2098 m² et cadastré BC 459, BC 466, BC 469

Plan de situation



Considérant que France Domaines a rendu son avis le 25 juin 2021 et préconise de fixer le prix de

vente du lot A1 à 190 € HT le m² avec une marge d'appréciation de

Que la délibération DD0105-2019 du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 fixe les prix de vente des terrains du Quartier d'Affaires de la Gare de Périgueux. En particulier, concernant les terrains situés sur l'îlot A, le prix de vente est fixé à 190€ HT le m².

Qu'il est proposé de vendre à la SCI « LE 1857 » représentée par ses dirigeants ou toute autre société substituable, les parcelles situées au Quartier d'Affaires de la Gare à Périgueux, nommées A1 et cadastrées BC 459, BC 466, BC 469, d'une superficie de 2098 m², pour un montant de 398 620€ HT, auquel s'ajoutera la TVA de 20% à appliquer sur la totalité du prix HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de vendre à la SCI « LE 1857 » représentée par ses dirigeants ou toute autre société substituable, les parcelles situées au Quartier d'Affaires de la Gare à Périgueux, nommées A1 et cadastrées BC 459, BC 466, BC 469, d'une superficie de 2098 m², pour un montant de **398 620€ HT**, auquel s'ajoutera la TVA de 20% à appliquer sur la totalité du prix HT ;
- Désigne Maitre Medeiros pour rédiger l'acte ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 18/07/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 18/07/2022	Périgueux, le 18/07/2022
	<p>Le Président, Jacques AUZOU</p> 